

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 février 2021

Date de convocation : 05/02/2021

L'an deux mil vingt et un et le dix du mois de février et à seize heures, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Thomas -LESPAGNE Patricia – VARRY Simon – PINET Florent – MARTIN Marie — EYMERY Danielle- PISTONO Marie-Paule BEGOU Louis

ABSENTS : PARA Jérôme

ABSENTS REPRESENTES :

AUTORISATION de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020 (hors chapitre 16 remboursement de emprunts)

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2021

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Montant budgétisé : dépenses investissement 2020 : 48 889 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

<u>Crédits ouverts 2020</u>		<u>calcul 25 %</u>
Chapitre 20	27 100 €	6 775 €
Chapitre 23	<u>21 789 €</u>	<u>5 447 €</u>
<u>TOTAL</u>	48 889 €	12 222 €
Divers AEP (10007)	7 844.86 €	1 961 €
Schéma eau (10008)	22 100.00 €	5 525 €
Zonage assainissement (10009)	5 000.00 €	1 250 €
Chloration St Jean (1010)	<u>13 945.00 €</u>	<u>3 486 €</u>
	48 889.00 €	12 222 €

Montant autorisé avant le vote du budget par opération

Chapitre : 20	Chloration St jean (10010)	3 400 €
	Schéma eau (1008)	5 500 €
Chapitre : 23	Divers EAU ASSAI (10007)	<u>3 322 €</u>
	TOTAL.....	12 222 €

BUDGET COMMUNE

<u>Crédits ouverts 2020</u>	<u>calcul 25 %</u>
20 : 63 855 €	15 963.75 €
21 : 28 200 €	7 050.00 €
23 : <u>123 632 €</u>	<u>30 908.00 €</u>
302 966.00 €	53 921.75 €

Montant autorisé avant le vote du budget par opération

Chapitre 20 : PLU (65)	7 000 €
DFCI (79)	<u>5 000 €</u>
	12 000 €

Chapitre : 21 Acquisitions (57)	3 000 €
Achat terrain (72)	<u>3 000 €</u>
	6 000 €

Chapitre 23 : Eclairage public (67)	4 000 €
:Voirie (77)	<u>1 000 €</u>
	5 000 €

TOTAL23 000 €

Vote : Unanimité

CHARGES ECOLES VEYNES 2019-2020

Mme le Maire informe l'assemblée des frais de répartition des charges des écoles de Veynes transmis par la mairie de Veynes pour l'année scolaire 2019/2020 pour 4 enfants domiciliés à La Faurie dont 1 enfant en garde alternée à Veynes.

Frais fonctionnements écoles :3 139.67 €
Frais cantine..... 219.18 €
TOTAL..... 3 735.97 €

Les membres du conseil municipal

AUTORISE Mme le Maire à effectuer le paiement de ces charges auprès de la mairie de Veynes.

VOTE : unanimité

ETUDE CHANGEMENT D'INTERCOMMUNALITE

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents,

Considérant le souhait de plusieurs communes de l'ancienne communauté de communes du Haut-Buëch de faire réaliser une étude d'opportunité sur les conséquences d'un changement d'intercommunalité.

Considérant le devis du bureau d'études PATRICIA DARELLIS CONSULTANT pour un montant de 6 800 € HT soit 8 160 € TTC.

DECIDE de retenir ce bureau d'études.

DECIDE que le montant des dépenses sera réparti entre les communes ayant validé le principe de cette étude au prorata de leur population DGF.

VALIDE la procédure suivante : la commune d'Aspres-sur-Buëch fera l'avance du paiement de l'étude, à charge des autres communes de lui rembourser leur participation respective.

Vote : unanimité

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Considérant le départ à la retraite au 01/08/2021 de l'actuelle « secrétaire de mairie » et afin de permettre un tuilage à compter du 1^{er} mai, il convient de créer le poste d'adjoint administratif correspondant.

Vote : unanimité

Droit de Prémption Urbain

Le conseil municipal décide de ne pas préempter pour la parcelle A 1077.

Vote : unanimité

EVOLUTION LOGICIELS MAIRIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire évoluer les logiciels professionnels du secrétariat de la mairie afin de faciliter l'accès aux dispositifs de dématérialisation et de prévoir une maintenance de ces logiciels. Elle présente l'offre Horizon Cloud présentée par JVS MAIRISTEM.

Investissement : 3 215.64 € TTC Fonctionnement : 981.60 € TTC.

VOTE : Unanimité

ENFOUISSEMENT RESEAUX NOTRE-DAME

Le programme d'enfouissement des réseaux à Notre-Dame à inscrire au budget 2021 :

Electricité : 10 643 € Téléphone : 20 390 € Eclairage public : 9 133 € soit 40 166 € TTC

Afin de programmer la réfection du réseau d'eau simultanément, le conseil autorise le Maire à contacter un bureau d'étude pour connaître le montant à budgétiser et pouvoir faire une demande de subvention.

DEMANDE DE BRANCHEMENT SUR RESEAU EAU

Mr EYMERY Thomas sollicite l'autorisation d'effectuer un branchement eau pour son chenil ainsi que sur le nouveau hangar en construction.

Le conseil autorise ces branchements.

CAMPING : Le gérant sollicite de réduire à 6000 € le loyer annuel du camping établi à 10 000 € pour 2021 sur le contrat et l'annulation des loyers de décembre 2020, janvier et février 2021 en raison de la crise sanitaire et la fermeture des restaurants.

Le conseil après débat décide d'attendre l'ouverture du camping prévue le 15 mars et la présentation des bilans pour prendre une décision et propose d'échelonner auprès de la trésorerie les loyers dûs.

ADRESSAGE

Par délibération du 29/06/2020, le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Mme le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que le secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au conseil municipal :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales
- D'Autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'Adopter les dénominations suivantes

1	Route de Marseille
2	Rue des Lilas
3	chemin des Faysses
4	Rue du vieux Lavoir
5	Chemin du Rif
6	Chemin de Mardaric
7	Route du Pré la Chèvre
8	Chemin du camping
9	Rue des Ecoles
10	rue de la Scierie
11	Chemin de la Pra
12	Route de Grenoble
13	Route de Notre Dame
14	Route du Villard
15	Rue du Château
16	Rue de la Côte
17	Raccourci de Notre-Dame
18	Rue Tordue
19	Chemin de Pré Rond
20	Montée de l'Eglise
21	Chemin de Faucon
22	Rue de la Tour
23	Rue Etroite
24	Rue du Valla
25	Route des Granges

26	Chemin de la Peyrerie
27	Impasse de la Combe
28	Route de Montbrand
29	Descente des Granges
30	Route de Seilles
31	Chemin du Col de Seilles
32	Chemin de Saint Apôtre
33	Rue du Four
34	Chemin de Géront

-

Vote : unanimité

PLU : une demande de passage à 2.2 hectares de surface constructible est demandée par les pouvoirs publics. En discussion avec le cabinet EURECAT.